DLP 18-3-86032292

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
☎ (95) 36.05.70



Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 72
du 3 Mars 1986

Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D
Abonnement Annuel : 72 F.
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V
Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant: P.DUFFAUD
ISSN 0759-9633

- *Le bulletin d'abonnement 1986 aux Avertissements Agricoles est joint à cet envoi. Il ne concerne pas ceux qui sont déjà abonnés par leur coopérative.*
- *Si les traitements sur **pêcher** ont été effectués avant les fortes pluies du 21 et 22/02, il faut les renouveler.*
- *Pensez à la fumagine, tavelure et cochenille noire des **oliviers***
- *Halte aux vers gris et aux mouches dans les **cultures maraichéres***

OLIVIER

**** Fumagine - Tavelure*

Dés la récolte terminée ou aprés la taille et avant le départ en végétation , effectuez un traitement contre ces champignons avec un produit à base de cuivre (250 grs de cuivre métal/hl).

Traiter par temps calme, bien faire ruisseler la bouillie sur la végétation.

**** Cochenille noire*

Pour détruire les larves hivernantes, en preservant un maximum d'insectes auxiliaires, préferez

SEVIN L 85 .... 150g/ hl

P32

CULTURES MARAICHERES

*** Vers gris

Effectuez des traitements préventifs sur les parcelles infestées l'année dernière et les cultures sensibles avec :

- une application de micro-granulés avant plantation.

carbaryl	*SEVIN Appat*	*30 kg/ha*
chloryriphos	*DURSBAN Appat*	*50 kg/ha*
phoxime	*VOLATON 5*	*75 kg/ha*

- une application par pulvérisation foliaire

acéphate	*ORTHENE 50*	*1,8 kg/ha*
deltamethrine	*DECIS*	*0,3 l/ha*
cypermethrine	*KAFIL*	*0,3 l/ha*
	SHERPA 10	*0,3 l/ha*
	CYMBUSH	*0,3 l/ha*
	RIPCORD 5	*0,6 l/ha*
bacillus thuringiensis	*BACTOSPEINE PM 16000*	*0,6 l/ha*

*** Mouches des cultures légumières

En plein champ, en traitement de sol, préférez les granulés ou microgranulés - leur durée d'action est plus longue . Ils doiven être incorporés sur 15 -20 cm, soit par épandage de micro-granulés soit par pulvérisation abondante (2000 l à 3000 l/ha).

Il est aussi possible d'effectuer une pulvérisation sur les mouches adultes, sur cultures, lors des périodes de vol, dés la fin de la rémanence de l'insecticide du sol.

Dans ce cas, la dose de produit à utiliser est différente

Alterner les produits afin d'éviter les phénoménes de résistance

Vous pouvez employer :

MATIERE ACTIVE	DOSE DE MATIERE ACTIVE	PRODUIT COMMERCIAL
bromophos ethyl	- 5400 g/ha sur chou carotte, oignon	NEXAGAN
carbofuran	- 1000 g/ha sur chou et carottes en localisation - 750 g/ha sur oignon en localisation - 400 g/ha sur haricot en localisation	CURATER
chlorfenvinphos	- 5000 g/ha sur oignon et carotte - 6000 g/ha sur chou - 4000 g/ha sur haricot	BIRLANE
diazinon	- 8000 g/ha sur oignon et carotte - 1000 g/ha sur haricot	BASUDINE UMUTER
diethion	- 6000 g/ha sur oignon carotte, actif sur chou et navet	RHODOCIDE
fonofos	- 2000 g sur oignon carotte en localisation actif sur radis	DYFONATE

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-